

mes collègues, à l'en féliciter et à l'encourager, tout au long du débat sur la procédure, à être aussi positif et ouvert aux suggestions de l'opposition.

[Traduction]

**L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest):** Étant donné que j'ai participé activement au débat sur les rappels au Règlement à propos de la motion du président du Conseil privé, je dirai que les questions qui ont été soulevées, ainsi que la décision rendue par Votre Honneur, constituent un exercice abstrait: un grand nombre d'arguments sont restés sans réponse et ils ne peuvent constituer un précédent.

**M. l'Orateur:** Que cela agrée ou non au député d'Edmonton-Ouest, la décision très avisée qu'a rendue la présidence fait date dans les annales de la Chambre des communes et servira de modèle aux futures générations de parlementaires.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** La Chambre serait-elle disposée à voir si elle peut suivre la procédure d'il y a quelques années, quand nous délibérions sur la question du drapeau? On avait convenu que le débat qui a eu lieu alors serait remis de jour en jour conformément à la procédure courante, de façon à permettre aux membres qui avaient des questions importantes et urgentes à poser de consulter la Chambre.

**Des voix:** Non.

**M. Baldwin:** Je sais que le premier ministre est absent depuis quelque temps et je suis certain qu'il aura toutes sortes de réponses prêtes.

**M. l'Orateur:** Peut-être devrais-je présenter la motion parce qu'au point où l'on en est, la question est purement théorique. Le rappel au Règlement peut être fait plus tard.

**M. Baldwin:** Qu'on me permette d'informer Votre Honneur que nous avons l'intention, s'il arrive que le député veuille prendre la parole, de poursuivre le débat sur la question relative au Règlement que j'ai soulevée hier; celle-ci s'applique avec la même validité à la motion qu'on est sur le point de mettre aux voix.

**M. l'Orateur:** Je vais mettre la motion aux voix, après quoi le député pourra formuler son objection.

[M. Fortin.]

## PROCÉDURE ET ORGANISATION

### MOTION D'ADOPTION DU 3<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. D. Gordon Blair (Grenville-Carleton)** propose:

Que le 3<sup>e</sup> rapport du comité permanent de la procédure et de l'organisation, présenté à la Chambre le vendredi 20 juin 1969, soit agréé.

**M. l'Orateur:** Je crois que le député de Peace River a invoqué le Règlement.

**M. Baldwin:** Oui, monsieur l'Orateur. Votre Honneur se souvient sans doute que, pendant l'intéressante séance d'hier, j'ai eu l'occasion d'invoquer le Règlement à l'égard d'une motion que le président du Conseil privé avait beaucoup de peine à présenter. Mon objection était fort simple et, bien que je sois tenté de le faire, je ne reviendrai pas sur mes arguments d'hier. J'espère que la Chambre tiendra compte du fait suivant: ce que j'ai dit hier soir s'applique également à la motion inscrite au nom du député de Grenville-Carleton.

Mon argument fondamental hier soir était que la Chambre ayant décidé en décembre dernier de rejeter cette motion après délibérations, celle-ci ne pouvait donc être mise à nouveau en discussion. J'invoque le Règlement en ce moment pour la même raison. Je demande à la Chambre de tenir compte de ce que j'avais alors dit et d'appliquer mes propos au contexte actuel. Au moment de l'ajournement hier, le député de Winnipeg-Nord-Centre était à mi-chemin d'un argument très intéressant et très persuasif, et je suppose qu'il demandera la permission de continuer son exposé.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'écouterai avec plaisir les députés, mais je tiens à les assurer qu'il faudra de bons arguments pour persuader la présidence que la motion du député de Grenville-Carleton n'a pas été présentée à la Chambre comme il convient. Il aurait pu y avoir des doutes au sujet de l'autre motion, mais la situation n'est plus la même. Je suis prêt, cependant, à écouter les discussions à ce sujet et à rendre une décision. Le député de Peace River a invoqué hier un argument que j'ai écouté attentivement et que j'ai étudié depuis. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a participé au débat et, s'il estime nécessaire de